

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2017

---

L'an deux mil dix sept, le quatre du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

**Présents** : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mme Françoise WILLAUER, Mme Elisabeth LYONNAIS, Mr Claude BOURCET, Mr Michel MOULON, Mme Emilie PONT, Mr Rodolphe MAZOYER, Mr Lionel CABUT, Mme Emilie PONT, Mme Marie-Claude GUILLEMOT.

**Excusés** : Mme Marie-Thérèse MICHAUD

**Absent** : Mr Lilian MALIN

Le Conseil municipal nomme Mme Emilie PONT, secrétaire de séance.

Le Maire lit le compte rendu du dernier conseil pour approbation. Le conseil municipal approuve le compte rendu.

### **1/ Vote du budget Assainissement:**

Le maire présente le budget et informe les conseillers d'une dépense possible en investissement avec le raccordement de la propriété Brunelle et d'une autre parcelle en cours d'acquisition.

Le conseil municipal approuve le budget assainissement à l'unanimité.

### **2/ Approbation du rapport de la CLECT :**

Le maire donne lecture du rapport de la CLECT du 1<sup>er</sup> mars 2017 au conseil municipal et revient sur le principe de l'attribution de compensation liée au passage à la fiscalité professionnelle unique et à inscrire au budget (compte 73211 attributions de compensations).

Le rapport de la CLECT est approuvé à l'unanimité.

### **3/ Vote du budget communal :**

Le maire explique au conseil l'orientation du budget communal et liste les dépenses d'investissement conformes aux orientations prises par le conseil le 14 mars dernier. Après délibération, le budget est adopté à l'unanimité

### **4/ Mise en œuvre du RIFSEEP (IFSE) :**

Le maire informe le conseil sur la nécessité d'instaurer un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents communaux. Il présente les modalités d'application de ce nouveau régime indemnitaire et indique que le comité technique.

Après délibération le conseil approuve la mise en application du RIFSEEP à l'unanimité.

### **5/ Questions diverses :**

#### **Pouvoirs de police du Maire :**

Le maire suite à la réception d'un mail de la communauté de commune Bresse Louhannaise Intercom, explique au conseil que les pouvoirs de police spéciale attachés à l'exercice des compétences transférées sont automatiquement attribués au Président de l'intercommunalité. Il indique également que le conseil peut s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale liés à la compétence « aire d'accueil des gens du voyage », à la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés », à la compétence « habitat » et à la compétence « voirie ».

Après délibération, le conseil décide de s'opposer au transfert de la compétence habitat (procédure de péril et des édifices menaçant ruine ; sécurité dans les établissements recevant du public).

**Le maire prendra un arrêté dans ce sens.**

#### **Préservation des lagunes :**

Le Maire informe le conseil, que l'association « Cultivons nos Campagnes » n'a pas été en mesure de trouver des piégeurs pour intervenir sur les lagunes. Il informe le conseil qu'il s'est rapproché de la société de chasse locale pour voir si elle serait en mesure d'effectuer le piégeage de ces nuisibles. Dossier à suivre.

#### **CCAS :**

Le maire informe le conseil que la loi NOTRe prévoit que les CCAS ne sont plus obligatoires dans les communes de moins de 1500 habitants. Pour autant, la dissolution du CCAS de Condal, qui relève de la compétence du conseil municipal, n'est pas envisagée.

### Calcul de l'indemnité des élus :

Le maire explique au conseil que suite à une modification des décrets n° 82-1105 et 85-1148, les indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique. Il convient de prendre une délibération pour actualiser l'indice et faire référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Devis SYSESL :

Suite à la demande de la commission DUERP, le maire présente un devis du SYSESL pour l'abaissement des prises permettant de brancher les décorations de Noël. Compte tenu du montant de l'offre et dans un souci de sécurité le conseil municipal décide de réaliser ces travaux.

### Clôture Vieux cimetière :

Après discussion en commission la clôture sera posée par les employés municipaux après abattage de la haie qui présente une discontinuité. L'acquisition des matériaux sera supervisée par Mr MOULON et Mr BOURCET.

### Elections :

## Permanences Elections Présidentielles et Législatives

	<b>dimanche 23 avril 2017</b>	<b>dimanche 7 mai 2017</b>	<b>dimanche 11 juin 2017</b>	<b>dimanche 18 juin 2017</b>
Matin 8h -13h	Mr Lilian MALIN	Mme Marie-Claude GUILLEMOT	Mme Emilie PONT	Mme Elisabeth LYONNAIS
	Mr Michel MOULON	Mr Rodolphe MAZOYER	Mr Lilian MALIN	Mr Lionel CABUT
	Mme Françoise WILLAUER	Mr Claude BOURCET	Mr Jean-Louis DESBORDES	Mr Michel MOULON
Après- Midi 13h - 19h	Mme Elisabeth LYONNAIS	Mme Elisabeth LYONNAIS	Mr Rodolphe MAZOYER	Mme Françoise WILLAUER
	Mme Marie-Claude GUILLEMOT	Mme Françoise WILLAUER	Mr Claude BOURCET	Mr Claude BOURCET
	Mme Emilie PONT	Mr Jean-Louis DESBORDES	Mme Marie-Thérèse MICHAUD	Mme Marie-Claude GUILLEMOT

**Le Maire,**

**Jean-Louis DESBORDES**